



Le CAP Métiers de la coiffure est le premier niveau obligatoire ouvrant à la profession de coiffeur.

Le contrat d'apprentissage est conclu entre l'apprenti et un employeur du secteur de la coiffure pour une durée de 12 mois. L'objectif est d'associer travail en entreprise et formation professionnelle.

C'est une formation basée sur un programme exigeant à laquelle notre école apporte tout son savoir-faire avec d'excellents résultats.

❖ PRESENTATION DE LA FORMATION

Le contenu de la formation CAP Métiers de la Coiffure sur 1 an est composé des **matières de l'enseignement professionnel**. Les **matières de l'enseignement général** ne sont pas dispensées du fait que les candidats se présentant à cette formation doivent être en possession d'un diplôme de niveau 3. Cependant, nous ouvrons cette formation aux candidats dépourvus de diplôme (sous condition).

La formation en alternance a de nombreux atouts :

- Gratuité de la formation
- Rémunération durant toute la durée du contrat
- Préparation au diplôme d'état du CAP Métiers de la coiffure
- Statut de salarié
- Vous développez vos compétences, ce qui vous donne plus de chances d'être recruté(e) en CDI par l'entreprise d'accueil à la fin de votre contrat

❖ DUREE DE LA FORMATION

Rentrée	Septembre 2024
Durée enseignement théorique/pratique	451 heures minimum
Rythme de l'alternance	2 jours de cours (IFCB) : mardi et mercredi 3 jours en entreprise toutes les semaines
Objectif : Examen CAP	Session Juin 2025

Chaque apprenti bénéficie ainsi d'un suivi régulier tout au long de son parcours.

❖ PROGRAMME DE LA FORMATION*

La formation CAP combine enseignement professionnel et période de formation en milieu professionnel

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Techniques coiffures

- Couleur,
- Forme,
- Séchage,
- Coupe,
- Coiffage des cheveux

Biologie appliquée

Santé et sécurité au travail

Technologie des produits et des matériels

Communication professionnelle

Connaissance des milieux de travail

L'IFCB comprend un salon/école, où nos futur(e)s coiffeur(euse)s mettent en application les techniques abordées en classe au profit des clients ; une passerelle pour entrer dans le monde professionnel !

L'IFCB propose aux personnes en formation courte de compléter leur connaissance en participant à de nombreux **MODULES PRO** proposés tout au long de l'année.

❖ CONDITIONS D'ADMISSION

La formation CAP Métiers de la Coiffure est ouverte **aux candidats diplômés d'un niveau 3 minimum, en reconversion professionnelle, sans emploi....**

Si vous ne remplissez pas ces conditions, un entretien avec la directrice, avant toute démarche, permettra d'étudier la faisabilité de votre projet.

❖ FOURNITURES ET MATERIELS

La mallette professionnelle est commandée par l'école.

Celle-ci est composée **d'un colis** :

- **Rentrée en CAP** : Il comprend tout le petit matériel pour les techniques : Couleur, Forme, Séchage, Coupe, Coiffage des cheveux. S'ajoute à cela le linge et de nombreux outils...

L'IFCB fournit les produits en classe.

Une liste de fournitures est remise aux familles courant juillet comprenant les fournitures scolaires classiques.

L'IFCB fournit les livrets pédagogiques de l'enseignement professionnel. Les autres manuels scolaires sont à prévoir par les familles.

Raphaël Ferrer
T.T. B.Y.R.P.



❖ DEBOUCHES PROFESSIONNELS

A l'issue de la formation CAP Métiers de la Coiffure en 1 an : l'élève diplômé(e) pourra travailler en salon de coiffure, en entreprise de distribution de produits et matériels coiffures.

Les types d'emploi proposés sont :

- Coiffeur qualifié en salon ou dans le milieu artistique
- Coiffeur à domicile
- Assistant dans un établissement de produits capillaires

❖ REMUNERATION ET COÛT DE FORMATION*

Salaire d'un apprenti	De 16 à 17 ans		De 18 à 20 ans		De 21 à 25 ans		26 ans et plus	
	1ère année	29% du SMIC	506,68€	45% du SMIC	786,24€	55 % du SMIC	960,96€	102 % du SMIC
2ème année	41 % du SMIC	716,35€	53 % du SMIC	926.02€	63 % du SMIC	1100,73€		

- Aucun frais de formation à la charge de l'apprenti.
- Une partie de la mallette professionnelle est prise en charge par L'OPCO, il reste à votre charge 350€.

*Sous réserve d'une éventuelle augmentation des tarifs des fournisseurs

❖ POURSUITES D'ETUDES

